

partenait. Suivant l'usage du temps , ce procès dura plusieurs années , et fut mêlé d'incidens qui sembleraient ridicules à nos mœurs actuelles. Un jour les échevins sont invités , sous un prétexte quelconque , à se rendre au palais de Roanne. Là , ils sont tout d'un coup enfermés sous clef par les huissiers du siège , et on leur déclare qu'appelés pour assister la Sénéchaussée en son audience de police , ils ne seront renvoyés qu'après qu'ils se seront acquittés de ce devoir. Il fallut bien se soumettre ; mais on se hâta de protester au sortir de cette espèce de guet-apens.

Le consulat obtint en définitif gain de cause. Suivant l'édit du roi Charles IX , rendu en 1572 , le consulat , pour former le bureau de police qui tint ses séances à l'Hôtel-de-Ville , nomma six juges , savoir : deux membres de la magistrature , deux bourgeois et deux marchands. Il désigna en outre pour les seconder , avec le titre de notables commissaires , quatorze bourgeois choisis dans les divers quartiers de la ville. Ces nominations étaient faites pour six mois , en telle forme que les juges et les commissaires étaient périodiquement renouvelés par moitié. Plus tard , sous prétexte que les membres de la justice étaient trop occupés d'ailleurs pour vaquer au bureau de police , on se contenta de choisir à leur place deux avocats. L'usage s'introduisit aussi que l'un des juges était pris parmi les recteurs de l'Aumône Générale.

Cet ordre dura long-temps sans que la Sénéchaussée put le renverser. Nous voyons seulement dans les registres consulaires , que les juges de police se plaignaient souvent que les magistrats du siège les entravassent dans l'exercice de leur autorité , soit en recevant des prises à parties et des intimations contre eux , soit en élargissant les délinquants qu'ils avaient fait emprisonner. Il arrivait aussi par fois , que la Sénéchaussée usurpait le pouvoir de faire des réglemens et des ordonnances , mais alors le consulat réprimait vigoureusement cette tentative qui le troublait dans une de ses prérogatives les plus essentielles.

En 1632 , Messieurs du palais de Roanne crurent avoir trouvé une bonne occasion de faire irruption dans la justice de l'Hôtel-de-Ville. Le consulat avait remplacé comme à l'ordinaire trois